

Licence pour l'Exercice de la Médecine au Canada

Notre confrère, le Dr Loir, vient d'obtenir, devant le Collège des Médecins de la Province de Québec, sa licence pour exercer la médecine. L'examen qu'il a dû subir fixe une procédure qu'il est utile, pensons-nous, de faire connaître aux médecins français qui arrivent pour exercer la médecine au Canada.

Jusqu'à ce jour, le diplôme français de docteur en médecine était purement et simplement enregistré et nos confrères de France avaient, dès lors, le droit de pratiquer la médecine. Depuis le règlement de 1904, les médecins munis d'un diplôme français doivent passer un examen sur toutes les branches des études médicales avant d'avoir le droit de pratiquer. En fait les règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, du 11 août 1904, s'expriment ainsi, au chapitre VI, paragraphe III :

" Le Bureau Provincial de Médecine aura le pouvoir d'accorder, le même, privilège (licence d'exercer la médecine) aux porteurs de degrés ou de diplômes de médecine et de chirurgie des autres universités et collèges de la Grande-Bretagne, des colonies ou de la France, pourvu qu'ils puissent attester qu'ils ont obtenu ces degrés ou diplômes de médecine et de chirurgie après avoir rempli, quant à l'examen préliminaire, des formalités au moins équivalentes à celles qui sont exigées par la présente section (bacheliers).
" **MAIS LE BUREAU MEDICAL EXIGERA TOUJOURS QUE LES ASPIRANTS ETRANGERS SUBISSENT L'EXAMEN PROFESSIONNEL.**"

Le Dr Loir est le premier médecin français à avoir subi cette épreuve devant le conseil des examinateurs composé de douze médecins, gouverneurs du collège des médecins de la province de Québec, élus par les autres médecins de la province.

L'examen du Dr Loir a duré deux heures (dix minutes pour chaque juge), les questions qui lui ont été posées, ainsi que la durée des épreuves montrent que cet examen est sérieusement fait.

Voici les questions qui ont été posées au Dr Loir :

- Mécanisme de l'accouchement.
- Accidents après l'accouchement.
- Fièvres à la suite des accouchements.
- Prolapsus utérin.
- Mécanisme de l'infection de l'oreille externe.
- Mécanisme de l'infection de l'oreille interne.
- Rhinite atrophique. Rhinite hypertrophique.
- Innervation de l'œil. Troisième paire.
- Les ophtalmies.
- Diphthérie. Trachéotomie. Serum.
- Tumeurs adénoïdes.
- Désinfection d'une pièce.
- Maladies données par l'eau.
- Quantité d'air nécessaire à la vie de l'homme.
- Mécanisme de la mort dans la sidération.
- Respiration artificielle. Tractions rythmées de la langue.
- Génération spontanée.
- Diagnostic différentiel entre la rage et le tétanos.
- Scarlatine.
- Cancer du sein.
- Traitement des plaies simples.
- Symptômes de l'empoisonnement par l'atropine.
- Préparation de l'eau oxygénée.
- Préparation de l'adréaline.
- Calomel en thérapeutique.
- Aloès.
- Le docteur en médecine français qui arrive au Canada doit donc payer quarante dollars pour frais d'examen et d'enregistrement, vingt dollars pour frais de diplôme et se présenter, soit en juin, soit en septembre, devant un jury de douze médecins, pour subir un examen sur toutes les matières qui composent l'enseignement médical.
- Après cela, mais seulement après cela, il aura le droit d'exercer la médecine.